

> [Analyses et témoignages](#) > [Amérique Latine](#) > [Le système électoral vénézuélien](#)

Le système électoral vénézuélien

ALBA TV

envoyer par mail | 607

15 avril 2013

Article en PDF: 

Au Venezuela, contrairement à d'autres pays, le corps électoral n'est pas assujéti à l'un des trois pouvoirs de l'État, étant, en lui-même, un pouvoir autonome : le Pouvoir électoral. L'organe d'exercice de ce pouvoir est le Conseil National Électoral, chargé de la procédure de l'élection. Selon la Constitution, les forces armées suivront le processus comme stipulé sur le Plan de la République, devant ainsi assurer la sécurité dans les centres de vote et dans d'autres espaces qui pourront, éventuellement, faire l'objet d'attaques de ceux qui souhaitent déstabiliser le processus électoral.



Contrairement à ce qui est soutenu par les médias (comme El País ou l'ABC de Madrid), le processus établi par le CNE a un large éventail d'audits ainsi qu'un suivi international.

Pour les élections présidentielles du 14 avril, 3.435 personnes ont été désignées pour suivre le processus électoral — tous partis confondus — ainsi que 173 observateurs internationaux accrédités par le Conseil National Electoral (CNE). L'Union des Nations sud-américaines (UNASUR), l'Union interaméricaine des organismes électoraux (UNIORE), le MERCOSUR et le Centre Carter sont trois des délégations qui prennent également part à cette élection. D'autres organismes — tels que l'Organisation des États américains (OEA) — ont été également invités, cependant l'invitation du CNE n'a pas été acceptée.

Même si le candidat du MUD — Henrique Capriles Radonsky — a refusé de signer l'engagement d'acceptation du résultat des élections, ses propres délégués responsables de l'audit ont reconnu la fiabilité du système et n'ont pas réussi à soumettre des objections au mécanisme électoral vénézuélien.

Les plus importantes forteresses que le système possède (en plus du vote électronique) sont les mécanismes de sécurité et les audits sous forme de papier, afin d'empêcher toute modification par la voie informatique. Comment fonctionne ce système ? Celui ou celle qui vote va au centre de vote. Lorsque la personne est devant le clavier, différentes options électorales apparaissent sur l'écran et l'électeur fait son choix. Ensuite, une question apparaît sur l'écran, lui demandant de confirmer son vote. L'électeur coche alors l'option « vote » ; après cette procédure, la machine lui délivre un papier où le choix de vote est indiqué. Le votant confirme une fois de plus que le vote sur papier correspond à son choix et le met ensuite dans une boîte. Lorsque les élections seront terminées, cette boîte sera l'objet d'un audit de façon à vérifier que le pourcentage de voix pour chaque candidat, indiqué par la machine électronique, coïncide avec le pourcentage de voix pour chaque candidat, sur le bulletin de vote manuel traditionnel. 30 % des bureaux de vote seront assujétiés à ce processus de vérification (ce qui, soit dit en passant, est un échantillon assez grand) ; le choix est aléatoire.

Mais celui-ci n'est pas le seul mécanisme de contrôle auquel accèdent les fonctionnaires du CNE et les représentants des partis politiques. Les audits existants couvrent plusieurs aspects et atteignent un total de 18 types de contrôle différents.

Au moment de l'installation des machines, 48 heures avant l'ouverture des bureaux de vote, un contrôle des machines (en présence des autorités faisant partie du Service Electoral Obligatoire) est fait.

Après la fermeture des bureaux de vote, on compte le nombre de votes de la machine – en le confrontant avec les résultats du système traditionnel —, tout cela en présence de témoins des différentes forces électorales (qui sont également présents lorsque ces données sont transmises, par voie électronique, au CNE).

Le 14 avril, l'audit de tout le processus électoral va être spécialement renforcé. Il y aura un plus grand nombre de rapports, des témoins dans la salle de transmission du SIE, c'est-à-dire, au niveau de la transmission de l'information des machines des centres électoraux jusqu'au CNE. On publiera également les données du personnel qui travaillera au Service Electoral Obligatoire ainsi que de ceux qui font partie du Plan République.

Tous ces mécanismes – que les médias privés ignorent – ont permis au système électoral vénézuélien, à l'intérieur du pays ainsi qu'à l'extérieur, d'avoir un grand prestige. Récemment, par exemple, l'entreprise Internationale Consulting Services (ICS) a révélé les données d'une enquête où 73 % de la population du Venezuela dit faire confiance au CNE. Il est également important de remarquer qu'aux élections présidentielles du 7 octobre 2012, plus de 80 % des électeurs sont allés voter — pourcentage d'ailleurs surprenant quand on sait qu'au Venezuela le vote n'est pas obligatoire.

Ce dimanche, 18.903.143 électeurs peuvent aller voter. Pour cela, 39.322 bureaux de vote seront distribués à travers 13.810 centres de votation.

Les bureaux de vote seront ouverts toute la journée, de 6 h jusqu'à 18 h. Si à l'heure de la fermeture des bureaux de vote, il y a encore des électeurs qui attendent de voter, les bureaux seront maintenus ouverts.

Des agglomérations de personnes dans un périmètre de 200 mètres aux alentours des centres de vote sont interdites. Sauf les effectifs appartenant au Plan République, aucune autre personne ne peut rentrer dans un centre électoral avec une arme. Les électeurs ne peuvent pas non plus utiliser des appareils électroniques ou prendre des photos.

La diffusion des résultats par les médias est interdite jusqu'à ce que le CNE publie son premier bulletin officiel. Si les médias ne respectent pas cette consigne, l'entité qui régule les télécommunications doit interrompre immédiatement le signal de l'émission. Le premier bulletin officiel n'est émis que quand tous les audits sont terminés, c'est-à-dire, au moins trois heures après la fermeture du dernier bureau de vote.

Traduit de l'espagnol par Romain Migus

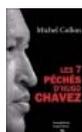
[Elections](#) - [Henrique Capriles](#) - [Nicola Maduro](#) - [Venezuela](#)

>> Retrouvez sur notre shop !



Bruxelles - Caracas

DVD 10€



Les 7 péchés d'Hugo Chavez



Promo 30€!

Michel
Collon

[Haut de la page](#) - [Accueil](#)

Copyright © 2009 Investig'Action. Tout droits réservés Qui sommes-nous ? | [Agenda](#) | [Faire un don](#) | [Nous écrire](#) | [Organiser un débat](#) | [Participer](#) | [Liens](#) |

Graphisme et Développement : Platanos studio